

PLANS D'ÉTUDE DE CRISTALLISATION

Message douze

Faire l'expérience et se réjouir du contenu de la nouvelle alliance selon notre expérience spirituelle, pour l'accomplissement de l'économie de Dieu

Lecture biblique : Jr 31.31-34 ; He 8.8-12 ;
Rm 8.2, 28-29 ; 12.1-2

I. Partant du fait que Jérémie prophétise au sujet de la nouvelle alliance, le livre de Jérémie peut être considéré comme un livre de l'Ancien Testament qui fait également partie du Nouveau. Il nous faut voir et nous approprier le contenu de la nouvelle alliance comme les legs que Dieu nous a attribués—Jr 31.31-34 ; He 8.8-12 :

- A. Quatre bénédictions sont promises dans la nouvelle alliance :
 1. La propitiation pour nos injustices et l'oubli (le pardon) de nos péchés—v. 12.
 2. La transmission de la loi de vie grâce à la transmission de la vie divine en nous—v. 10a.
 3. Le privilège d'avoir Dieu comme notre Dieu et d'être Son peuple—v. 10b.
 4. La fonction de la vie qui nous permet de Le connaître selon la manière intérieure de la vie—v. 11.
- B. Puisque le pardon des péchés est seulement une procédure grâce à laquelle le dessein de Dieu s'accomplit, cette Écriture place le pardon des péchés à la toute fin. Cependant, dans notre expérience spirituelle, nous obtenons d'abord la purification qui provient du pardon, puis nous nous réjouissons de Dieu comme la loi de vie, devenons le peuple de Dieu dans la loi de vie, et acquérons une connaissance de Dieu plus profonde de manière intérieure—cf. v. 12.

II. « Je serai propice à l'égard de leurs injustices et je ne me souviendrai plus jamais de leurs péchés »—v. 12 ; Jr 31.34b :

- A. Christ fit la propitiation pour nos péchés afin d'apaiser la justice de Dieu et pour nous réconcilier en satisfaisant les exigences de la justice de Dieu—He 2.17.
- B. Le sang précieux et absolument efficace de Christ résout tous nos problèmes afin que nous puissions rester en permanence dans la communion avec Dieu, et nous réjouir sans interruption de Son salut organique—1 Jn 1.7-9 ; 2.1-2 :
 1. Devant Dieu, le sang rédempteur du Seigneur nous a purifiés une fois pour toutes éternellement (He 9.12, 14) et l'efficacité de cette purification n'a pas besoin d'être répétée.
 2. Cependant, dans notre conscience, nous avons sans cesse besoin de l'application instantanée de la purification constante du sang précieux du Seigneur à chaque fois que notre conscience est illuminée par la lumière divine dans notre communion avec Dieu.
 3. Une fois que Dieu nous pardonne, Il efface nos péchés de Sa mémoire et ne s'en souvient plus. Le pardon des péchés signifie le retrait des accusations de péché contre nous devant Dieu, afin que nous puissions être libérés de la sanction qu'impose la justice de Dieu—Jn 5.24 :

JÉRÉMIE ET LAMENTATIONS

- a. Quand Dieu nous pardonne nos péchés, Il fait en sorte que les péchés que nous avons commis nous quittent—Ps 103.12 ; Lv 16.7-10, 15-22.
 - b. Le pardon de nos péchés par Dieu nous amène à Le craindre et à L'aimer au sein de notre communion restaurée avec Lui—Ps 130.4 ; Lc 7.47.
- C. Le sang précieux de Christ satisfait Dieu, il est l'accès des croyants à Dieu, et il vainc toutes les accusations de l'ennemi (Ex 12.13 ; Ep 2.13 ; 1 P 1.18-19 ; He 10.19-20, 22 ; 9.14 ; 1 Jn 1.7, 9 ; Ap 12.10-11) ; le sang précieux du Seigneur est aussi celui de l'alliance éternelle (Mt 26.28 ; He 13.20), typifié par le sang grâce auquel le souverain sacrificateur entrait dans le Saint des saints dans Lévitique 16 :
1. Le sang de l'alliance nous permet d'entrer dans le Saint des saints pratique (He 10.19-20), à savoir notre esprit (Ep 2.22 ; 2 Tm 4.22), pour nous réjouir de Dieu et pour être infusés de Lui.
 2. Selon la révélation dans le Nouveau Testament, non seulement nous sommes amenés dans la présence de Dieu par le sang de l'alliance, mais nous sommes également amenés en Dieu Lui-même. Le sang qui nous rachète et qui nous purifie nous amène en Dieu !
 3. Le sang de l'alliance est avant tout utile pour Dieu, afin qu'Il soit notre portion pour notre réjouissance—cf. Ps 27.4 ; 73.16-17, 25 ; 1 Co 2.9 ; He 10.19-20.
 4. Finalement, le sang de Christ qui est le sang de la nouvelle alliance (Mt 26.28 ; Lc 22.20) fait entrer le peuple de Dieu dans les meilleures choses de la nouvelle alliance, là où Dieu donne à Son peuple un nouveau cœur, un nouvel esprit, Son Esprit, la loi intérieure de la vie (laquelle dénote Dieu Lui-même avec Sa nature, Sa vie, Ses attributs et Ses vertus), ainsi que la capacité de la vie à connaître Dieu (Jr 31.33-34 ; Ez 36.26-27 ; He 8.10-12).
 5. Enfin, le sang de la nouvelle alliance, de l'alliance éternelle (13.20), permet au peuple de Dieu de Le servir (9.14) et le conduit dans la pleine réjouissance de Dieu comme sa portion (l'arbre de la vie et l'eau de la vie) à la fois maintenant et pour l'éternité (Ap 7.14, 17 ; 22.1-2, 14, 17).

III. « Je mettrai mes lois dans leur intelligence et je les inscrirai sur leurs cœurs »—He 8.10 ; Jr 31.33a :

- A. Le centre, la centralité, de la nouvelle alliance est la loi de vie intérieure. La loi de la vie divine, la loi de l'Esprit de vie (Rm 8.2), est le principe automatique et la puissance spontanée de la vie divine.
- B. Le Dieu trinitaire est passé par un processus au moyen de l'incarnation, de la crucifixion, de la résurrection et de l'ascension afin de devenir la loi de l'Esprit de vie installée dans notre esprit comme une loi « scientifique », comme un principe automatique—v. 2-3, 11, 34, 16.
- C. La relation de Dieu avec nous se base aujourd'hui entièrement sur la loi de vie. Chaque vie a une loi et est même une loi. La vie de Dieu est la plus développée qui soit, et la loi de cette vie est par conséquent la loi la plus développée qui soit—cf. Pr 30.19a ; Es 40.30-31.

PLANS D'ÉTUDE DE CRISTALLISATION

- D. Romains 8, dont le sujet est la loi de l'Esprit de vie (v. 2), peut être considéré comme le point focal de toute la Bible, voire comme le centre de l'univers. Aussi, si nous faisons l'expérience de Romains 8, nous sommes au centre de l'univers :
1. Dieu est à présent en nous comme une loi qui opère automatiquement, spontanément et inconsciemment afin de nous délivrer de la loi du péché et de la mort. Il s'agit d'une des plus grandes découvertes, même des plus grands recouvrements, dans l'économie de Dieu—7.18-23 ; 8.2.
 2. Nous jouissons de la dispensation de la vie dans notre être pour que s'accomplisse l'économie de Dieu grâce à l'œuvre de la loi de l'Esprit de vie—Jr 31.33 ; He 8.10 ; Rm 8.2-3, 10, 6, 11.
 3. Se réjouir de la loi de l'Esprit de vie dans Romains 8 nous fait entrer dans la réalité du Corps de Christ dans Romains 12. Cette loi opère au-dedans de nous alors que nous vivons dans le Corps et pour le Corps—8.2, 28-29 ; 12.1-2, 11 ; Ph 1.19.
- E. En transmettant Sa vie divine en nous, Dieu met dans notre esprit la loi la plus élevée (au singulier—Jr 31.33) de cette vie élevée. À partir de là, elle se répand dans nos parties intérieures, telles que notre intelligence, notre émotion et notre volonté, puis elle devient plusieurs lois (au pluriel—He 8.10) :
1. La propagation de cette loi en nous équivaut à la transmission (Rm 8.10, 6), et la transmission est l'inscription (2 Co 3.3). Pendant que le Seigneur se répand, se transmet et inscrit, Il diminue l'ancien élément d'Adam en nous et ajoute le nouvel élément de Christ, Il accomplit ainsi métaboliquement la transformation de la vie en nous—v. 18.
 2. Au moyen de l'opération, de la propagation, de la loi de vie en nous, Dieu nous rend semblables à Lui dans la vie, la nature et l'expression. Nous sommes rendus conformes à l'image du Fils premier-né de Dieu par l'œuvre de la loi de vie—Rm 8.2, 29.
- F. Pendant que nous maintenons notre relation avec le Seigneur, que nous gardons le contact avec Lui, la loi de vie, la loi de l'Esprit de vie opère automatiquement, spontanément et sans effort—Ph 2.12-13 ; Rm 8.2, 4, 6, 13-16, 23 ; 1 Th 5.16-18 :
1. Nous devons cesser nos luttes et efforts personnels—Ga 2.20a ; cf. Rm 7.15-20 :
 - a. Si nous n'avons pas vu que le péché est une loi et que notre volonté ne pourra jamais vaincre cette loi, nous sommes piégés dans Romains 7. Nous n'atteindrons jamais Romains 8.
 - b. Paul voulait encore et encore, mais il produisait seulement un échec répété. Le mieux que l'homme puisse faire est de faire des résolutions—7.18.
 - c. Quand le péché sommeille en nous, il est simplement le péché, mais lorsqu'il se réveille à cause de notre volonté de faire le bien, il devient alors « le mal »—v. 21.
 - d. Au lieu de vouloir, nous devrions placer notre intelligence sur l'esprit et marcher selon lui—8.6, 4 ; Ph 2.13.
 2. Nous devons coopérer avec le Dieu qui demeure intérieurement, qui est installé, qui est automatique et qui opère intérieurement comme la loi de l'Esprit de vie, au moyen de la prière et en ayant un esprit de dépendance, invoquer le

JÉRÉMIE ET LAMENTATIONS

Seigneur et prier-lire Sa Parole afin de maintenir notre communion avec Lui—Rm 10.12-13 ; 1 Th 5.17 ; Ep 6.17-18 :

- a. Le secret pour faire l'expérience de Christ comme la loi de vie est d'être en Lui, qui nous fortifie pour tout faire, et le secret pour être en Lui est d'être dans notre esprit—Ph 4.13, 23.
 - b. Pour vivre dans notre esprit, nous devons prendre le temps de contempler le Seigneur, de prier pour avoir de la communion avec Jésus afin de baigner dans Son regard, d'être saturés par Sa beauté et d'irradier Son excellence—2 Co 3.16, 18 ; cf. Mt 14.23.
- G. La fonction de la loi de vie exige la croissance dans la vie, en effet, la loi de vie fonctionne seulement au fur et à mesure qu'elle grandit—Mc 4.3, 14, 26-29 :
1. L'intercession de Christ sur le trône stimule la semence de vie qu'Il a semée en nous au moment de la résurrection—He 7.25 ; Rm 8.34.
 2. Le Fils premier-né intercède pour nous afin que la vie qu'Il a semée dans notre esprit puisse être motivée pour grandir, se développer et saturer toutes les parties intérieures, jusqu'à ce que nous soyons complètement imprégnés de Son être glorifié et élevé.
 3. Alors que la vie divine grandit en nous, la loi de vie fonctionne pour nous façonner, nous conformer, à l'image de Christ comme le Fils premier-né de Dieu, pour que nous puissions devenir Son expression corporative. La loi de vie ne nous réglemente pas pour nous empêcher de faire des erreurs, elle détermine la forme de la vie—v. 2, 29 :
 - a. Le prototype, le Fils premier-né de Dieu, œuvre automatiquement en nous comme la loi de vie pour nous rendre conformes à Son image, pour nous « filialiser ». Le Seigneur œuvre désespérément pour rendre chacun de nous semblables au Fils premier-né.
 - b. Pour reproduire en masse ce prototype, Dieu choisit d'œuvrer Son prototype vivant, à savoir le Fils premier-né, dans tout notre être. Si nous coopérons avec ce merveilleux prototype et que nous nous ouvrons à lui, Il se répandra vers l'extérieur, depuis notre esprit jusqu'à notre âme.
 - c. Le Fils premier-né est le prototype, le modèle type, pour la reproduction en masse des nombreux fils de Dieu, qui sont Ses nombreux frères, pour constituer Son Corps comme le nouvel homme pour la reproduction corporative et l'expression du modèle type, le Fils premier-né de Dieu—v. 29.
 4. La loi de vie ne fonctionne pas essentiellement au sens négatif pour nous dire ce qu'il ne faut pas faire. Au contraire, alors que la vie croît, la loi de vie fonctionne positivement pour nous façonner, c'est-à-dire nous rendre conformes à l'image de Christ. Grâce à la fonction de la loi de vie, nous deviendrons tous les fils mûrs de Dieu, et Dieu obtiendra Son expression corporative universelle.

IV. « Je leur serai pour Dieu, et ils me seront pour people »—He 8.10 ; Jr 31.33b :

- A. Pour Dieu, être notre Dieu signifie qu'Il est notre héritage—Ep 1.14 :
 1. Dieu créa l'homme comme un vase pour Le contenir (Gn 1.26-27 ; Rm 9.23-24). En conséquence, Dieu est la propriété de l'homme, tout comme le contenu d'un vase est sa propriété.

PLANS D'ÉTUDE DE CRISTALLISATION

2. Dieu n'est pas seulement notre héritage, Il est aussi la portion de notre coupe (Ps 16.5) pour que l'on s'en réjouisse. Être sauvé équivaut à revenir à Dieu et à se réjouir de Lui de nouveau comme notre propriété, comme on le voit avec l'homme qui retourne à sa propriété grâce au jubilé (Lv 25.10 ; Lc 4.18-19 ; 15.17-24 ; Ac 26.18 ; Col 1.12).
 3. Dieu nous donne l'Esprit non seulement comme une garantie de notre héritage, mais aussi comme un avant-goût de ce que nous hériterons de Dieu (2 Co 1.22). Le gage de l'Esprit ajoute petit à petit plus de Dieu en nous, jusqu'à ce que nous entrions dans l'éternité et que nous ayons Dieu comme notre pleine réjouissance.
- B. Pour nous, être le peuple de Dieu signifie que nous sommes Son héritage—Ep 1.11, 14, 18 ; 3.21 :
1. Non seulement nous héritons de Dieu comme notre héritage (1.14) pour notre réjouissance, mais nous devenons également l'héritage de Dieu (v. 11) pour Sa réjouissance.
 2. Nous sommes constitués en héritage de Dieu grâce à Dieu qui se forge en nous, il s'agit de la transformation, et c'est aussi la sanctification subjective.
 3. Dieu met Son Saint-Esprit en nous comme un sceau (v. 13) pour nous marquer, indiquant ainsi que nous appartenons à Dieu. Ce sceau est vivant, et œuvre en nous pour nous imprégner et nous transformer avec l'élément divin de Dieu jusqu'à la rédemption de notre corps.
 4. Finalement, l'héritage mutuel de Dieu et de l'homme devient l'héritage de Dieu dans les saints pour l'éternité (v. 18). Cet héritage sera Son expression éternelle absolue universellement et éternellement (Ap 21.11).
- V. « **Ils n'enseigneront pas chacun son concitoyen et ni chacun son frère, disant : Connais le Seigneur ; car tous me connaîtront, du petit jusqu'au grand parmi eux** »—He 8.11 ; Jr 31.34a :
- A. La fonction de la vie nous permet de connaître Dieu à la manière de la vie. Nous pouvons Le connaître subjectivement depuis l'intérieur par la sensation de vie, laquelle est la sensation, la conscience, de la vie divine au-dedans de nous—Rm 8.6 ; Ep 4.18-19 ; Ph 3.10a :
1. La sensation de vie provient de la vie divine (Ep 4.18), la loi de vie (Rm 8.2 ; He 8.10) et de l'onction de l'Esprit (1 Jn 2.27).
 2. La sensation de vie du côté négatif est le sentiment de mort, tandis que du côté positif, cette sensation de vie est le sentiment de vie et de paix—Rm 8.6 ; Es 26.3.
 3. Nous devrions vivre selon la sensation de vie dans le principe de la vie, et non pas selon le principe du bien et du mal, lequel est le principe de la mort.
 4. Cela revient à vivre selon le principe de l'arbre de la vie, et non pas selon celui de l'arbre de la connaissance du bien et du mal—Gn 2.9.
 5. La sensation de vie nous fait savoir si nous vivons dans la vie naturelle ou dans la vie divine, et si nous vivons dans la chair ou dans l'esprit.
- B. « Pour servir Dieu et œuvrer pour Lui, un chrétien doit apprendre à rester loin de l'arbre de la connaissance du bien et du mal... Seuls ceux qui touchent l'arbre de la vie verront leur vie et leur œuvre rester dans la Nouvelle Jérusalem »

JÉRÉMIE ET LAMENTATIONS

(Messages Given during the Resumption of Watchman Nee's Ministry, vol. 1, p. 94-95).

- VI. Finalement, notre réjouissance de l'Esprit qui demeure intérieurement comme la loi de vie divine automatique, la loi de l'Esprit de vie, se trouve dans le Corps de Christ et existe pour lui, son but est de faire de nous Dieu dans la vie, la nature et l'expression, mais pas dans la Déité, afin d'accomplir l'intention du dessein de Son économie éternelle, à savoir, la Nouvelle Jérusalem— Rm 8.2, 28-29 ; 12.1-2 ; 11.36 ; 16.27 ; Ph 1.19 ; cf. Ga 4.26-28, 31.**